



[PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE]

EN ACHETANT VOS BILLETS POUR L'AFRIQUE FESTIVAL, VOUS VOUS ENGAGEZ À RESPECTER LES CONSIGNES SANITAIRES EN VIGUEUR AU MOMENT DE L'ÉVÉNEMENT.

(voir les conditions)

Suite aux dernières annonces du gouvernement, nous sommes dans l'obligation de mettre en place le pass sanitaire sur les 2 JOURS de **l'Afrique festival**.

Dans cette période inédite et compliquée pour tous, nous comptons sur votre compréhension et bienveillance pour qu'enfin nous puissions nous retrouver et partager ensemble ces belles soirées que nous vous proposons.

Voici les règles concernant l'entrée sur l'Afrique festival :

- **Masque obligatoire** (suite à un arrêté préfectoral en vigueur dans le Bas-Rhin)

ET

- **Présentation d'un pass sanitaire valable, soit:**

- *Certification de vaccination complète*

+ *7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca)*

+ 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson)

+ 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection)

OU

- Preuve d'un test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 48h au moment du contrôle

OU

- Preuve de rétablissement, c'est-à-dire résultat positif d'un test à la covid de plus de 11 jours et de moins de 6 mois.

Conjointement à la présentation de votre preuve sanitaire, un justificatif d'identité vous sera demandé.

En l'absence d'une preuve sanitaire valide et d'un justificatif d'identité, l'entrée vous sera refusée.

Le pass sanitaire ne s'applique pas pour les enfants de 12 à 17 ans.

AUCUN TEST NE SERA REALISE SUR PLACE

Pour toute information sur le pass sanitaire, nous vous invitons à vous renseigner sur le site du gouvernement :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>

Remboursement/échange de billets:

Aucun billet ne sera remboursé ou échangé, sauf annulation liée à l'épidémie de COVID-19.

Il relève entièrement de la responsabilité de l'acheteur de bien vérifier l'exactitude de la commande avant le paiement. En cas **d'erreur de commande**, aucun billet ne sera remboursé ou échangé.

Billets et E-billets :

Tous les billets sont contrôlés à l'entrée de la manifestation. Les billets dématérialisés achetés de manière électronique peuvent être imprimés ou présentés directement sur votre smartphone. Dans tous les cas assurez-vous que votre code-barre est bien lisible. Le code-barre est unique et ne peut être scanné qu'une seule fois.

Les billets ne sont pas nominatifs. L'utilisateur du billet peut porter un nom différent de celui de l'acheteur indiqué sur le billet.